

Gouvernement. Je suis convaincu que le comité de la sécurité sociale a été grandement déçu à ce sujet.

L'hon. M. MITCHELL: Mais nous n'avons pas fait faux bond aux personnes âgées.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, nous leur avons fait faux bond. On peut bien dire qu'elles toucheront \$5 de plus par mois et que le pouvoir fédéral contribue sa part, mais il n'en reste pas moins qu'elles s'attendaient à plus. Le ministre du Travail ne juge pas, je le sais, la somme de \$25 par mois suffisante pour ces vieillards. Il serait le dernier à soutenir que c'est suffisant, et je crois le connaître assez bien pour cela. Ce supplément aidera, bien entendu, mais il y a au pays nombre de vieillards qui ne peuvent vivre avec ce montant,—il s'agit de gens de moins de 70 ans. J'ai entendu des honorables députés discuter la question et exprimer l'avis que la limite d'âge devrait être de 65 ans. La plupart des honorables députés savent, pour en avoir fait eux-mêmes la constatation, que les gens qui ont le plus besoin d'une pension de vieillesse ne sont pas ceux qui ont passé leur vie dans un luxe relatif et qui peuvent espérer vivre jusqu'à 85 ou 90 ans. Ce ne sont pas ceux-là qui requièrent ce genre d'assistance. Non, ceux qui en ont besoin sont ceux qui ont trimé toute leur vie et qui, pour une raison ou l'autre, n'ont pu accumuler suffisamment d'économies pour subvenir à leurs vieux jours. Arrivés à l'âge de 70 ans, il y a déjà longtemps qu'ils ne peuvent plus gagner suffisamment pour vivre. A soixante ans, ils ne sont désormais plus en mesure de gagner assez pour soutenir un niveau de vie convenable.

Que peut-on se procurer pour \$20 ou \$25 par mois? On ne peut s'acheter un complet pour ce montant. Et celui qui se loue une maison convenable doit payer un loyer bien supérieur à cette somme. Impossible de se procurer une chambre à Ottawa pour \$20 ou \$25 par mois, et il est sûr qu'on ne peut pour cette somme trouver à Ottawa une chambre où l'on puisse faire un peu de cuisine.

Il est inconcevable, quand on examine posément et sensément la question, que des membres de la Chambre des communes tolèrent le maintien de cette mesure sous sa forme actuelle. Pour moi, la somme d'un dollar est insignifiante et j'estime que la pension ne devrait pas être inférieure à ce montant. Je crois aussi que l'on devrait abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité au bénéfice de la pension.

J'aimerais rappeler certaines choses qu'a dites le ministre mais il se fait tard et je tâcherai d'être aussi bref que possible...

Des VOIX: Bravo, bravo!

[M. Johnston (Bow-River).]

M. JOHNSTON (Bow-River): J'entends des honorables députés qui disent bravo. Je les invite à se rappeler que je n'hésiterais pas à retenir le comité pour discuter une question de pareille importance. Les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont eu leur large part du débat de ce soir. J'ai mes notes sous les yeux et je ne tiens pas à être importuné au point d'avoir à dire tout ce que je comptais dire.

La question est en effet d'importance. Le ministre parlait tout à l'heure de l'aspect constitutionnel. Il se retranchait derrière la constitution et déclarait qu'il n'outrepasserait pas l'autorité que lui confèrent la loi et la constitution. Je lui rappellerai toutefois que nous demandions récemment au gouvernement britannique de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord afin de nous autoriser à prendre certaines dispositions relatives aux élections. En l'occurrence, le Gouvernement aurait fort bien pu réclamer en même temps l'autorisation de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à nous permettre d'assumer la régie intégrale et nationale des pensions de vieillesse.

Les honorables députés auront beau signaler tous les empêchements possibles au point de vue constitutionnel; ils auront beau se reprocher de ne pas avoir fait ce qu'ils devaient, il n'y avait rien pour empêcher le ministre de réduire de 70 à 60 ans l'âge d'admissibilité. Il aurait très bien pu le faire par décret du conseil. Il aurait pu porter la pension de vieillesse de \$20 à \$30 par mois, ce qui n'est pas exorbitant, sans amender la constitution.

Mais le point le plus important soulevé ce soir au sujet des pensions de vieillesse est le suivant: où prendra-nous l'argent? J'ai été surpris et étonné d'entendre l'honorable député de Vancouver-Est déclarer que l'argument en faveur de la pension de vieillesse du point de vue argent, ne tenait pas debout. Il se peut qu'il en soit ainsi à son point de vue, mais il n'en reste pas moins que le problème soit grave. C'est le problème qui confronte le ministre des Finances.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas l'intention d'interrompre au nom de l'honorable député de Vancouver-Est, mais je ferai remarquer que lorsqu'il a parlé il faisait allusion à cette discussion sur l'emprunt d'argent des banques,—si on empruntait du crédit ou de la monnaie, ou si nous remboursions du crédit ou de la monnaie. Il ne parlait pas des pensions de vieillesse.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il faisait allusion aux arguments des honorables députés de Vancouver-Burrard et de Parry-Sound. Celui de l'honorable député de Vancouver-Burrard était basé entièrement sur le projet